



+33 (0)6 33 60 91 38
yci-meme@outlook.com
www.yci-meme.com

RCS Metz TI 517 843 207
SIREN n° 517 843 207 – Code APE : 8559A
Déclaration d'activité enregistrée
sous le n° 41 57 02797 57 auprès
du Préfet de la Région de Lorraine

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Activité de Formation

établies le 1/06/2020 – mises à jour du 11/06/2020

RAPPEL

YCI-MEME.FR est un organisme de formation qui n'intervient par convention qu'au sein de formation créée en intra-établissement, intra-organisme, intra-institution, intra-conseil département ... L'adéquation entre les formations proposées par YCI-MEME.FR et les attentes des commanditaires sont évaluées au travers d'un processus de contact qui peut revêtir toute forme. La direction de l'établissement commanditaire est considérée comme notre « client » exclusif.

OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par YCI-MEME.FR pour le compte d'un commanditaire.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du commanditaire aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du commanditaire, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du commanditaire.

Procédure de commande

Le commanditaire peut manifester son souhait de commander un processus de formation dispensé par YCI-MEME.FR par tout moyen. Une validation des prérequis (si concerné) peut avoir lieu. Un devis et un projet de formation complet sont envoyés au commanditaire.

Si le projet et le devis conviennent au commanditaire et lui apparaissent répondre aux besoins des professionnels bénéficiaires de la formation, une Convention de Formation Professionnelle (Articles L 6353-1 à L 6353-2 du Code du Travail) est alors envoyée pour signature.

La commande est validée dès réception par YCI-MEME.FR d'une copie de la convention dûment complétée et signée.

Règlement intérieur pour le déroulement des formations

Disponible sur demande et transmis alors avec la convention et le programme de formation.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Modalités de règlements – Prise en charge par un OPCA

Les prestations de formation réalisées par YCI-MEME.FR sont facturées soit après chaque regroupement de deux journées, soit au terme de la formation (suivant modalités définies dans la convention).



Société à responsabilité limitée au capital de 5000 €
54 rue du 16^{ème} Chasseur à pied • F- 57070 METZ

BNP PARIBAS, 33 Place de Turenne, 57100 THIONVILLE
RIB 30004 00453 00010141032 33
IBAN FR76 3000 4004 5300 0101 4103 233
BIC : BNPAFRPPMTZ



+33 (0)6 33 60 91 38
yci-meme@outlook.com
www.yci-meme.com

RCS Metz TI 517 843 207
SIREN n° 517 843 207 – Code APE : 8559A
Déclaration d'activité enregistrée
sous le n° 41 57 02797 57 auprès
du Préfet de la Région de Lorraine

Retard de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours « fin de mois » à compter de la date d'émission de la facture. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce.

Annulation, absence ou interruption d'une formation du fait du commanditaire

En cas de renoncement par l'organisme bénéficiaire à l'exécution de la convention dans un délai de 30 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de 30 % du montant global de la prestation à titre de dédommagement. Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle. Toute somme facturée au titre de dédommagement, réparation ou dédit ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de pris en charge par l'OPCA.

Il est évident que si cette annulation survient suite à une cause majeure, ce dédommagement ne sera exigible que si une solution à l'amiable (report de dates) ne peut être acceptée par le commanditaire.

Report ou annulation de la formation du fait de l'organisme de formation

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

Co-traitance

L'organisme de formation se réserve le droit de co-traiter l'animation de la formation. Le processus de recrutement des intervenant.e.s est à la disposition du client sur simple demande.

Obligations et force majeure

En cas de force majeure, les obligations de YCI-MEME.FR relatives à ses activités de formation seront suspendues pendant la durée de cette cause. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

Propriété intellectuelle et copyright

L'article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose ainsi : « l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral, ainsi que des attributs d'ordre patrimonial [...] ».

L'article L 123-1 précise la durée de vie de ce droit de propriété intellectuelle : « L'auteur jouit, sa vie durant du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. Au



Société à responsabilité limitée au capital de 5000 €
54 rue du 16^{ème} Chasseur à pied • F- 57070 METZ

BNP PARIBAS, 33 Place de Turenne, 57100 THIONVILLE
RIB 30004 00453 00010141032 33
IBAN FR76 3000 4004 5300 0101 4103 233
BIC : BNPAFRPPMTZ



+33 (0)6 33 60 91 38
yci-meme@outlook.com
www.yci-meme.com

RCS Metz TI 517 843 207
SIREN n° 517 843 207 – Code APE : 8559A
Déclaration d'activité enregistrée
sous le n° 41 57 02797 57 auprès
du Préfet de la Région de Lorraine

décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants-droits pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent ».

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux formations de YCI-MEME.FR et notamment tous droits d'auteur, marques, dessins et modèles, bases de données ou logiciels de YCI-MEME.FR et les droits de reproduction, représentation et adaptation qui en découlent appartiennent et restent la propriété de YCI-MEME.FR, sans que rien ne puisse être interprété comme cédant ou transférant le moindre droit de propriété à tout tiers.

Conformément à l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, il est interdit de reproduire, copier, modifier, transmettre, diffuser de toute manière que ce soit, même partiellement, sur tout type de support, tout élément provenant des formations de YCI-MEME.FR (par exemple, mais non exclusivement : textes, logos, images, éléments sonores, vidéos, logiciels, icônes) sans l'autorisation écrite, explicite et préalable de YCI-MEME.FR.

Les contenus de formation et les documentations disponibles sur le Site ou dans les formations dispensées ne constituent en aucun cas une source officielle relative aux réglementations et normes techniques, scientifiques ou organisationnelles applicables aux domaines cités. Ces contenus ont été développés uniquement dans un objectif pédagogique et de facilitation du partage de l'information pour les stagiaires.

Confidentialité et communication

Les échanges avec les équipes de YCI-MEME.FR ont de base un caractère d'Informations Confidentielles. Chacune des parties s'oblige à tenir confidentielles toutes les Informations Confidentielles qu'elle recevra de l'autre partie, et notamment à ne pas divulguer les Informations Confidentielles de l'autre partie à un tiers quelconque, autre que les personnes ayant besoin de les connaître pour l'exécution des présentes CGV ; et n'utiliser les Informations Confidentielles de l'autre partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes CGV. Le Professionnel se porte fort du respect par ses Apprenants de ces obligations.

Les obligations des parties à l'égard des Informations Confidentielles demeurent en vigueur pendant toute la durée de la formation et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la partie les divulguant et, en toute hypothèse.

YCI-MEME.FR s'engage à veiller au respect par ses co-traitants des conditions de sécurité et de confidentialité des Informations Confidentielles transmises dans le cadre d'une obligation de moyens.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Dans le cas où le participant doit fournir des informations pouvant être qualifiées de données à caractère personnel, comme l'adresse de courriel, les conditions de la charte de confidentialité de YCI-MEME.FR sont alors applicables.

YCI-MEME.FR s'engage à respecter le droit applicable en France et relatif à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, y compris par transposition de la directive européenne CE/95/46 et en application de la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique & Libertés », ainsi qu'en conformité



Société à responsabilité limitée au capital de 5000 €
54 rue du 16^{ème} Chasseur à pied • F- 57070 METZ

BNP PARIBAS, 33 Place de Turenne, 57100 THIONVILLE
RIB 30004 00453 00010141032 33
IBAN FR76 3000 4004 5300 0101 4103 233
BIC : BNPAFRPPMTZ



+33 (0)6 33 60 91 38
yci-meme@outlook.com
www.yci-meme.com

RCS Metz TI 517 843 207
SIREN n° 517 843 207 – Code APE : 8559A
Déclaration d'activité enregistrée
sous le n° 41 57 02797 57 auprès
du Préfet de la Région de Lorraine

avec le Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

En conséquence, YCI-MEME.FR s'engage à respecter ces principes et obligations selon les conditions exposées dans la politique de confidentialité dédiée à ces questions. Les Visiteurs et Professionnels sont invités à s'y référer, notamment pour faire exercice de leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression.

Droit applicable et juridiction compétente

Les CGV sont régies par la loi française. Tout différend né de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGV pour quelque cause que ce soit fera l'objet d'une tentative de conciliation entre les parties. À défaut de conciliation, tout différend entre les parties né de la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la résiliation des CGV sera porté devant le tribunal compétent de METZ, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

GUY HARDY
GERANT



Société à responsabilité limitée au capital de 5000 €
54 rue du 16^{ème} Chasseur à pied • F- 57070 METZ

BNP PARIBAS, 33 Place de Turenne, 57100 THIONVILLE
RIB 30004 00453 00010141032 33
IBAN FR76 3000 4004 5300 0101 4103 233
BIC : BNPAFRPPMTZ



+33 (0)6 33 60 91 38
yci-meme@outlook.com
www.yci-meme.com

RCS Metz TI 517 843 207
SIREN n° 517 843 207 – Code APE : 8559A
Déclaration d'activité n° 11111111111111111111
sous le n° 4 Version du 24/11/2018
du Préfet de la Région de Lorraine

Règlement intérieur

**Document consultable par les participants sur le site :
www.YCI-MEME.EU**

(Articles L 6352-3 et L. 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail)

CHAMP D'APPLICATION

NOTE : YCI-MEME.FR ne dispensant que des formations engagées par convention avec des institutions, conseils généraux, organismes, ... en leurs locaux, c'est leur règlement d'ordre intérieur qui prédomine. « Conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement ».

Le présent règlement est établi à titre indicatif. Il s'applique à tous les participants, et ce pour la durée de la formation suivie. Chaque participant est considéré comme ayant été informé et ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par Yci-meme.FR. Il accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

HYGIENE ET SECURITE

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Boissons alcoolisées

Il est interdit aux participants de participer aux formations, en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Interdiction de Fumer

En application du décret n° 2006 – 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est strictement interdit de fumer dans les lieux de formation.



Société à responsabilité limitée au capital de 5000 €
54 rue du 16^{ème} Chasseur à pied • F- 57070 METZ

BNP PARIBAS, 33 Place de Turenne, 57100 THIONVILLE
RIB 30004 00453 00010141032 33
IBAN FR76 3000 4004 5300 0101 4103 233
BIC : BNPAFRPPMTZ



+33 (0)6 33 60 91 38
yci-meme@outlook.com
www.yci-meme.com

RCS Metz TI 517 843 207
SIREN n° 517 843 207 – Code APE : 8559A
Déclaration d'activité enregistrée
sous le n° 41 57 02797 57 auprès
du Préfet de la Région de Lorraine

Accident

Les participants, désignés par le commanditaire, restent soumis à la réglementation des accidents de travail et de trajet au titre de leur activité principale. Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le participant accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de l'organisme de formation ou son représentant, ainsi qu'à son employeur. Conformément à l'article R.6343-3 du Code du Travail, l'accident survenu au participant pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par son employeur auprès de la Caisse de Sécurité Sociale.

Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les participants. Ceux-ci sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou par un salarié de l'établissement. Les consignes, en vigueur dans l'établissement, à observer en cas de péril et spécialement d'incendie, doivent être scrupuleusement respectées.

DISCIPLINE GENERALE

Tenue et comportement

Les participants sont invités à se présenter sur le lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente.

Horaire de stage

Les horaires de stage sont fixés par l'organisme de formation et portés à la connaissance des participants par le commanditaire de la formation. Les participants sont tenus de respecter ces horaires. En cas d'absence ou de retard, le participant avertit l'organisme de formation par téléphone : 0633609138 ou par mail à l'adresse courriel : yci-meme@outlook.com. Il n'a aucunement à motiver le motif de son absence au formateur mais devra le faire vis-à-vis du commanditaire (si exigé par ce dernier). Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le participant au début de chaque demi-journée (matin et après-midi). Le commanditaire est informé des absences dans les meilleurs délais. (Copie des feuilles de présence sont envoyées au terme de chaque regroupement au commanditaire). Il contacte le responsable d'YCI-MEME.FR s'il estime que l'absence est justifiée ou expliquée par un événement imputable à la formation ou à l'animation de celle-ci. Le responsable d'yci-meme envisage dès facto les réponses mélioratives à apporter.

Usage du matériel

Chaque participant a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les participants sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres



Société à responsabilité limitée au capital de 5000 €
54 rue du 16^{ème} Chasseur à pied • F- 57070 METZ

BNP PARIBAS, 33 Place de Turenne, 57100 THIONVILLE
RIB 30004 00453 00010141032 33
IBAN FR76 3000 4004 5300 0101 4103 233
BIC : BNPAFRPPMTZ



+33 (0)6 33 60 91 38
yci-meme@outlook.com
www.yci-meme.com

RCS Metz TI 517 843 207
SIREN n° 517 843 207 – Code APE : 8559A
Déclaration d'activité enregistrée
sous le n° 41 57 02797 57 auprès
du Préfet de la Région de Lorraine

fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin du stage, le participant est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents et outils pédagogiques distribués en cours de formation.

Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être utilisée autrement que pour un strict usage personnel (sauf accord expresse de YCI-MEME.FR). Sont notamment interdits leur reproduction par quelque procédé que ce soit.

Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des participants.

L'organisme de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, déposés par les participants dans les locaux de formation.

SANCTIONS

Tout agissement considéré comme gravement fautif par le formateur pourra uniquement conduire à l'interruption momentanée de la participation de la personne à la formation. Le participant sera alors informé qu'une note d'incidence sera communiquée en fin de journée au commanditaire qui sera le seul à évaluer les conséquences à donner. Celui-ci pourra, entre autres, demander de rencontrer le formateur, - à son choix-, avec ou non la personne désignée

Les garanties disciplinaires seront alors celle dont bénéficie le participant auprès du commanditaire.

PUBLICITE DU REGLEMENT

Le commanditaire de la formation informe toutes les personnes qu'il désigne qu'ils peuvent consulter ce règlement sur www.yci-meme.eu



Société à responsabilité limitée au capital de 5000 €
54 rue du 16^{ème} Chasseur à pied • F- 57070 METZ

BNP PARIBAS, 33 Place de Turenne, 57100 THIONVILLE
RIB 30004 00453 00010141032 33
IBAN FR76 3000 4004 5300 0101 4103 233
BIC : BNPAFRPPMTZ